

Bulletin de liaison des élus



Syndicat Intercommunal
Eyrieux Clair

EDITION n°4 - Novembre 2011

SYNDICAT EYRIEUX CLAIR 1, rue de la Pize 07 160 LE CHELYARD - Tél : 0475294418 - Fax : 0475293697 -
MAIL : eyrieux.clair@inforoutes-ardeche.fr - site internet : <http://www.eyrieux-clair.fr>

Les rendez-vous en 2012

- ↳ 1^{er} trimestre : 11^{ème} Journal de l'Eyrieux
- ↳ du Jeudi 31 mai au samedi 2 juin : 4^{ème} Forum Public de l'Eau - "Source, ressource et partage" - St Agrève & Devesset

Natura 2000 et
le site B6

Les dernières
études préalables

❖ Les objectifs

- L'Europe a identifié un réseau de sites écologiques afin de **préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel** de nos territoires : les sites Natura 2000
- Les directives européennes "**Oiseaux**" et "**Habitats faune flore**" ont permis leur désignation :
 - ⇒ La directive "Oiseaux" propose la conservation des espèces d'oiseaux sauvages (181 espèces et sous-espèces identifiées)
 - ⇒ La directive "Habitats faune flore" veille à la conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat (200 espèces animales, 500 espèces végétales & 200 types d'habitats naturels)

1 709 sites Natura 2000 en France, soit 12% de la surface terrestre & 22 sites en Ardèche

❖ Comment ça marche ?

Pour le site B6 :

- * Le **Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair** a été désigné par le comité de pilotage comme structure animatrice
- * Le comité de pilotage est présidé par **M. Marc CHOUTEAU**, maire de St Christol, membre du bureau du Syndicat Eyrieux Clair
- * Les missions seront suivies par **Guillaume CHEVALIER** (0475294418)

- La France a choisi la voie contractuelle basée sur le volontariat. Cette démarche privilégie la **concertation** (information, sensibilisation, communication), la prise en compte des spécificités locales et des intérêts de l'ensemble des acteurs (habitants et usagers d'un site), etc.
- Ainsi, un **comité de pilotage** est créé pour chaque site. Il assure l'échange et la concertation, conduit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOP) et la gestion du site.
- Ce comité de pilotage est composé des collectivités territoriales, des propriétaires, des exploitants, des associations locales, etc.
- Une structure animatrice est également désignée. Elle prend en charge, au travers d'un chargé de mission, la mise en place du DOCOP et assure l'animation du site.
- Le DOCOP dresse l'état des lieux initial du site (habitats/espèces avec leur état de conservation, activités humaines et socio-économiques), met en évidence des objectifs de gestion, délimite un périmètre et définit un programme d'actions.
- Dans un 2nd temps, les actions définies dans le DOCOP sont mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage volontaires.

❖ Quels avantages ?

- Sur un site Natura 2000, les gestionnaires peuvent avoir à leur disposition **des outils et des moyens financiers** leur permettant d'œuvrer en faveur des objectifs définis dans le DOCOP : il s'agit des Contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000.

❖ Quelles sont les conséquences d'une désignation en site Natura 2000 ?

- Le dispositif Natura 2000 n'est pas un dispositif réglementaire. Comme partout ailleurs, la réglementation générale s'y applique : code rural, code de l'environnement, code de l'urbanisme, etc.
- La seule contrainte réglementaire est l'obligation de réaliser une "**évaluation d'incidence**" des plans, projets ou manifestations, au titre de Natura 2000. Cela consiste à évaluer les incidences sur le site désigné, et le cas échéant, à les adapter en vue de supprimer ou diminuer leur impact sur le site.

Natura 2000 est une **compétence de l'Etat**. Ce dernier peut la transférer, par conventionnement, à une structure animatrice

"Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents"

❖ Les caractéristiques du site :

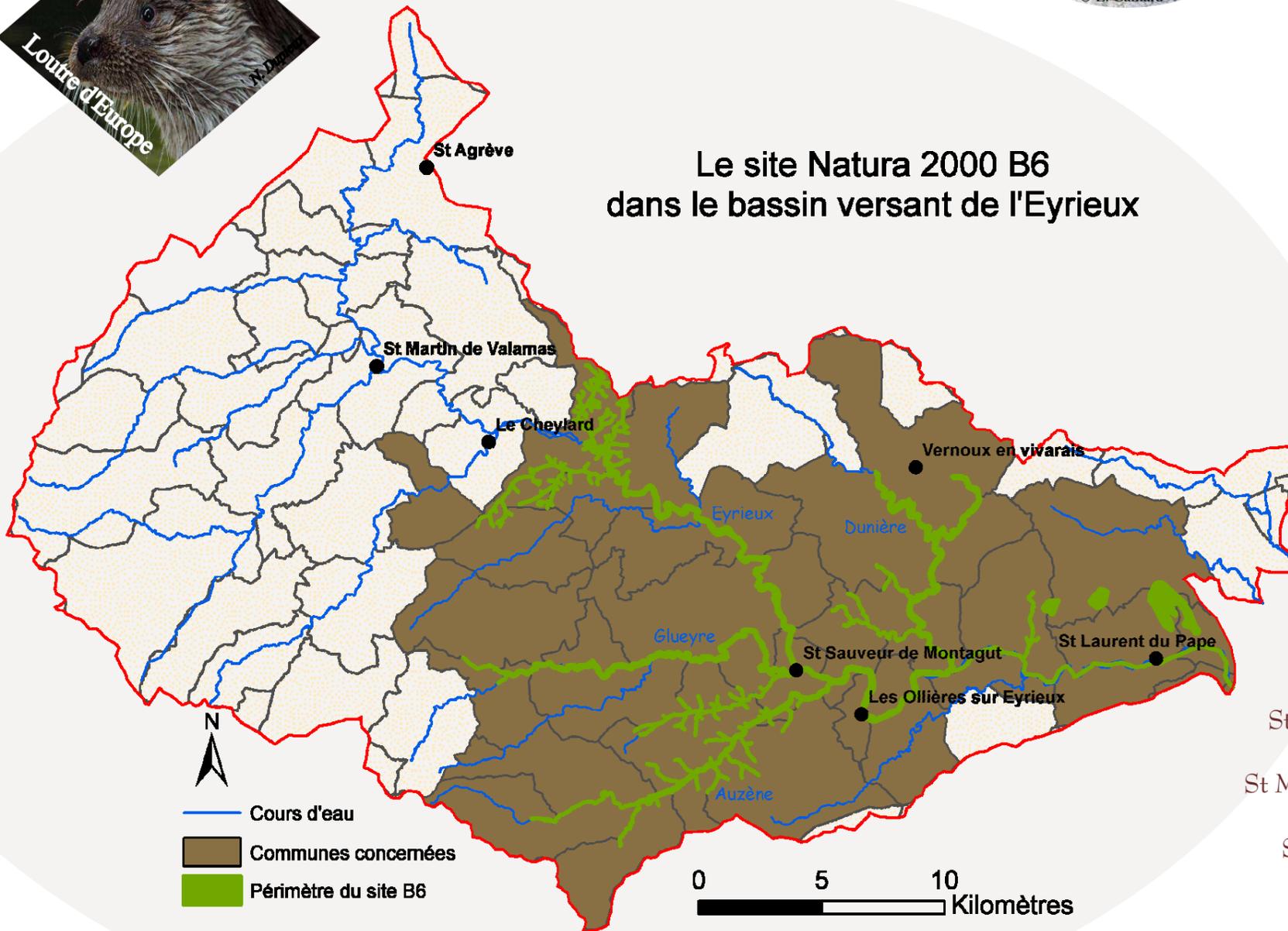
- Une surface de 1 655 ha
- Un linéaire de 61 km
- Départements : Ardèche & Drôme



33 communes :

- Accons
- Ajoux
- Albon
- Beauchastel
- Beauvène
- Chalencon
- Creysseilles
- Dunière
- Etoile/R.
- Gilhac et Bruzac
- Gluiras
- Issamoulenc
- Les Nonières
- Les Ollières/Eyrieux
- Pranles
- St Barthélémy le Meil
- St Christol
- St Etienne de Serre
- St Fortunat/Eyrieux
- St Genest Lachamp
- St Julien du Gua
- St Julien Labrousse
- St Julien le Roux
- St Laurent du Pape
- St Maurice en Chalencon
- St Michel d'Aurance
- St Michel de Chabrilanoux
- St Pierreville
- St Sauveur de Montagut
- St Vincent de Durfort
- Silhac
- Vernoux en Vivarais
- La Voulte/Rhône

Le site Natura 2000 B6 dans le bassin versant de l'Eyrieux



❖ Le patrimoine présent :

- Les espèces faunistiques : sonneur à ventre jaune, petit rhinolophe, lucane cerf-volant, écrevisse à pieds blancs, cordulie à corps fin, castor, écaille chinée, barbeau méridional, blageon, chabot, lamproie de planer, etc.
- Des habitats : lande montagnarde à callune et genêt, forêt alluviale, forêt provençale de chêne vert et de haute altitude, lande à ciste à feuille de sauge, lande montagnarde à genêt purgatif, maquis à ciste à feuille de laurier, etc.

❖ Les volumes prélevables

Objectifs de l'étude

- Satisfaire les besoins en eau 8 années sur 10 en moyenne, en évitant les restrictions d'usages, tout en respectant le milieu
- Mettre en adéquation les autorisations et les prélèvements avec les capacités du milieu au plus tard fin 2014

1^{ers} résultats

- Sur l'ensemble du territoire, les débits d'étiage sont pénalisants pour les cours d'eau et naturellement, ils n'atteignent pas les optimums de développement des espèces indicatrices, comme la truite fario.
- Ainsi, le maintien des prélèvements actuels sur l'ensemble des bassins versants est proposé, à l'exception de la Dunière, du Boyon et de l'Embroye où une réduction des prélèvements (agricole, public (par amélioration du rendement des réseaux AEP)) est préconisée.

⇒ Et la suite : proposition de répartition des volumes entre les usages



❖ Schéma de cohérence pour la valorisation des milieux aquatiques

Objectifs de l'étude

- Identifier les grandes unités paysagères, les points noirs et les éléments remarquables des bassins versants, en lien avec les milieux aquatiques

1^{ers} résultats

- Identification des grandes structures de paysages des bassins versants et des usages du territoire
- Prise en considération des attentes et projets des différents acteurs (collectivités, associations, etc.) pour définir un diagnostic et des orientations futures

⇒ Et la suite : définition du programme d'actions 2013-2019



❖ Animation territoriale "Zone humide"

Objectifs

- Mettre en place une politique de préservation des zones humides par la réalisation de projets
- Sensibiliser les élus, acteurs locaux sur l'importance du rôle des zones humides

Etat d'avancement

- Elaboration de plans de gestion sur les communes de Chalencon/Silhac, et St Julien Labrousse
- Plan de gestion à venir sur St Christol

⇒ Et la suite : définition du programme d'actions 2013-2019

❖ Transport solide

Cette étude permettra de comprendre le fonctionnement du transport solide du cours d'eau, l'évolution du lit, de définir l'espace de mobilité nécessaire au cours d'eau, etc.

Les 1^{ers} résultats montrent que le bassin versant de l'Eyrieux est naturellement déficitaire en termes de transport solide car la capacité de transport de l'Eyrieux est supérieure aux apports effectifs de matériaux. Cette situation est accentuée par les grands barrages qui bloquent le transit sédimentaire.

⇒ Et la suite : propositions de scénarios de gestion et d'aménagement